AVIS PUBLIC

VILLE DE LACHUTE
Pour publication sur le site Web de la Ville
Le 17 janvier 2025

Entrée en vigueur – Règlements 2024-738-19, 2024-739-290, 2024-742-15, 2024-745-5, 2024-768-3 et 2024-879

Prenez avis que le règlement **2024-738-19** intitulé : « **Règlement amendant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2013-738 afin d'inclure certaines définitions** » adopté le 4 novembre 2024 entre en vigueur le jour de la présente publication;

Prenez avis que le règlement **2024-739-290** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'encadrer les projets de densité résidentielle sur le territoire de la Ville de Lachute** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 16 décembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-742-15** intitulé : « **Règlement amendant le règlement relatif au plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin d'ajouter l'article 3.30 « PIIA-030 – Secteur ORH »** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 16 décembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-745-5** intitulé : « **Règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2013-745 afin de prévoir des dispositions pour les usages « Habitation multifamiliale (h3) » et aux bâtiments mixtes** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 16 décembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-768-3** intitulé : « **Règlement amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble numéro 2015-768 afin de modifier les dispositions relatives aux usages h3 Habitation multifamiliale et les projets intégrés d'habitation** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 16 décembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-879** intitulé : « **Règlement relatif au zonage incitatif** » adopté le 4 novembre 2024 est entré en vigueur le 16 décembre 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 13 janvier 2025
(U-2025.03)

Me Lynda-Ann Murray, greffière